

DATE :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2019



www.formair.fr

FORMAIR

Zone Orlytech
3 Allée du Cdt Mouchotte
Bat 523 - Rez-de-Chaussée
91782 WISSOUS
Tél : 01.49.75.10.41

PHOTO
D'IDENTITE
OBLIGATOIRE

Votre formation :

- | | |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Préparation au CCA Théorique | Date session |
| <input type="checkbox"/> Préparation au CCA Pratique | Date session |
| <input type="checkbox"/> Préparation aux sélections PNC | Date session |
| <input type="checkbox"/> Préparation au TOEIC | Date session |

Acompte :	Payé le :	Encaissé le :
Solde :	Payé le :	Encaissé le :

FINANCEMENT :

PACK : ALL INCLUSIVE

Comment avez-vous connu notre centre de formation ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Site DGAC | <input type="checkbox"/> PNC Contact |
| <input type="checkbox"/> Moteurs de recherche : | <input type="checkbox"/> Salon |
| <input type="checkbox"/> Ancien stagiaire FORMAIR | <input type="checkbox"/> Une personne exerçant déjà ce métier |
| <input type="checkbox"/> Mission locale de : | <input type="checkbox"/> Pôle emploi de : |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) | |

ETAT CIVIL:

NOM : NOM de jeune fille :

Prénom : Nationalité :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Mobile :

E-Mail :

Situation actuelle :

- Salarié(e) Demandeur d'emploi Autre :

Visite médicale CEMPN :

Oui Non RDV le :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de téléphone :

DATE :

Check List CCA

Liste des pièces à joindre au dossier d'inscription	Vous*	Form.Air
Le dossier d'inscription dûment rempli		
Le contrat de formation pack ALL INCLUSIVE paraphé et signé		
Une photocopie de votre pièce d'identité recto / verso, ou de votre Passeport (3 premières pages + photo)		
Une photo d'identité		
Une lettre de motivation + CV pour intégrer la formation		
Une photocopie de vos diplômes (Niveau Bac minimum)		
Une photocopie de l'aptitude médicale PNC (CEMPN), RDV le		
Certificat médical délivré par un médecin généraliste, autorisant la pratique d'activités aquatiques, et daté de moins de 2 mois.		
Attestation de natation signée par un Maître-Nageur Sauveteur, tamponnée par l'établissement municipal (piscine), datée de moins de 2 mois, précisant que le stagiaire est capable d'effectuer 50 mètres à la nage et que celui-ci a démontré sa capacité à rester émerger en nage statique sans difficulté.		
Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois		
Le formulaire d'inscription à l'examen théorique du CCA (formulaire DSAC)		
Type de financement* : <input type="radio"/> Auto-financement <input type="radio"/> FONGECIF <input type="radio"/> Mission Locale <input type="radio"/> Pôle Emploi <input type="radio"/> Autre..... <input type="radio"/> Conseil départemental ou régional		
Modalités de règlement → Acompte de 30 % : chèque à l'ordre de « FORMAIR » (encaissé 10 jours après la signature du contrat de formation professionnelle) → Solde DE 70 % : chèque à l'ordre de « FORMAIR » , encaissé à l'entrée en formation du premier stage du pack « All Inclusive » → Frais d'examen théorique : 70 € merci de bien vouloir privilégier le paiement en ligne via l'espace OCEANE de la DGAC** et nous envoyer la facture.		
Pour l'examen pratique : → Le formulaire de candidature à l'examen pratique à remplir au centre de Formation. → L'attestation de réussite au CCA théorique (site OCEANE) Frais d'examen pratique : 280 € merci de privilégier le paiement en ligne via le site https://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/ de la DGAC** et de nous envoyer la facture. → Participation aux frais d'examen pratique : chèque de 190 € sans ordre.		
Pour l'examen TOEIC: → S'inscrire sur le site d'ETS GLOBAL pour choisir la date et le lieu d'examen → Frais d'examen : 126 € à régler sur le site de ETS GLOBAL (réduction de 23 euros si vous êtes étudiant et 18 euros si vous êtes demandeur d'emploi.)		
Règlement intérieur Formair signé		
Autorisation parentale pour les candidats mineurs		
Pour les demandeurs d'emploi : Une attestation de situation ou une attestation fiscale de Pôle Emploi (Datant de moins d'un mois pour la théorie et mois de deux mois pour la pratique)		

*Cochez les cases

****Les demandeurs d'emploi sont exonérés des frais d'examen DGAC (joindre Une attestation de situation ou une attestation fiscale de Pôle Emploi)**



**DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE (DSAC)
FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN THEORIQUE DU
CERTIFICAT DE MEMBRE D'EQUIPAGE DE CABINE (CCA)**



Organisme approuvé titulaire de l'approbation de formation CCA :

(Lire les instructions au verso avant de remplir le formulaire)

(merci de remplir ce formulaire lisiblement en caractères d'imprimerie).

1°) Etat Civil : (Les renseignements portés ci-dessous concernant votre état civil doivent être strictement conforme à vos pièces d'identité.)

Civilité : M. Mme Melle

Nom de naissance : **Nom d'épouse** :

Prénom(s) :

Date de naissance : **Ville de naissance** :

Nationalité :

Adresse :

E-mail :

Code postal : **Ville** : **Téléphone (s)** :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE

En cas de changement d'adresse au cours d'une session, prière de prévenir par courrier en rappelant la date de l'examen et votre code candidat.

La présente fiche d'inscription est à retourner avant la date de clôture (**le cachet de la poste faisant foi**) à la :

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
DSAC/PN
Pôle Examens - Orly Fret N° 723
94399 Orly Aéroports Cedex

2°) Choix du centre d'examen :

<u>EXAMEN SUR ORDINATEUR</u>	
<input type="checkbox"/> AIX EN PROVENCE <input type="checkbox"/> PARIS <input type="checkbox"/> BORDEAUX <input type="checkbox"/> RENNES <input type="checkbox"/> LYON <input type="checkbox"/> TOULOUSE	Date au plus tôt :
<input type="checkbox"/> FORT DE France <input type="checkbox"/> PAPEETE <input type="checkbox"/> POINTE A PITRE <input type="checkbox"/> LA REUNION <input type="checkbox"/> NOUMEA	Date au plus tôt :

(*) Cocher la case correspondante.

Ne pas omettre de signer la déclaration d'engagement au verso.

INSCRIPTION A L'EXAMEN THEORIQUE DU CCA

INSTRUCTIONS A LIRE ATTENTIVEMENT (avant de remplir le formulaire)

1 - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la Part-CC du règlement « Aircrew » EU n°1178/2011 modifié par le règlement 290/2012 relatif aux exigences techniques applicables aux personnels navigants et aux dispositions de l'arrêté relatif au certificat de membre d'équipage de cabine (CCA), les candidats qui se présentent à l'épreuve CCA, doivent remplir les modalités définies à l'annexe III. L'inscription et la réussite à l'examen ne sont validées que si le candidat a suivi de façon complète la formation théorique CCA approuvée dans un organisme approuvé. Une attestation de formation devra être fournie au pôle Examens.

2 - REDEVANCES D'EXAMENS : 70 Euros

Les paiements sont effectués en ligne, via Océane par carte bancaire, sur internet :

<https://candidat-oceane.aviation-civile.gouv.fr>

En application de l'article R. 611-4-VI du code de l'aviation civile, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription **une attestation originale**, précisant la catégorie de demandeur d'emploi, délivrée, tamponnée et signée par le pôle Emploi et datant de moins de deux mois au moment de la date de l'examen.

3 - INSCRIPTION

La date de clôture des inscriptions est de sept jours avant la date de l'examen au plus tard, aucune candidature déposée hors délais ne sera acceptée. Tout dossier incomplet, mal libellé, ou non conforme sera rejeté sans appel.

4 - PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Copie d'une pièce officielle d'identité récente (Carte nationale d'identité, passeport) Et pour les candidats redoublants : le passage de l'examen CCA est conditionné par la présentation uniquement de l'attestation de formation théorique CCA.

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

J'atteste que je suis ou que j'ai suivi la formation pour l'épreuve dont l'inscription est demandée dans l'organisme approuvé visé en (1) ou dans l'organisme sous traitant la formation théorique.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature. Je reconnais que tout usage de faux, fausse déclaration émise, fraude ou tentative de fraude constitue un délit passible de poursuites et entraîne automatiquement l'annulation du bénéfice de mon admission éventuelle.

Je déclare être informé(e) que **le dépôt du présent dossier entraîne de ma part l'acceptation du paiement des redevances d'examens et je m'engage à ne solliciter aucun retrait de dossier, modification ultérieure d'inscription, remboursement, ou report.**

*Pour les candidat(e)s mineur(e)s,
signature des parents ou du tuteur légal*

A....., le

Signature du candidat

Règlement intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 et R 6352-15 du Code du Travail. Il a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 2 : Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de stage sous peine de sanctions disciplinaires.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Discipline générale

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De fumer dans les locaux.

Il est formellement interdit de manger ou boire dans les salles de cours. Les règles habituelles d'usage et de propreté des salles et du matériel mis à disposition devront être observées.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours, sous peine d'exclusion.

Article 4 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles n'est pas tolérée. Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

Article 5 : Utilisation du matériel pédagogique

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être

Immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Le matériel pédagogique de quelque nature qu'il soit ne pourra être emprunté par le stagiaire, pour un usage externe, sans l'accord de la direction.

Article 6 : Enregistrement

Il n'est pas toléré, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 7 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 9 : Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage. Tout retard injustifié entrainera l'exclusion du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat et s'en justifier auprès de la direction ou du Responsable Pédagogique avant l'entrée en salle de cours.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le Responsable Pédagogique.

Pour la formation réglementaire (CCA), une absence sur tout ou partie d'un Module entrainera la non présentation à l'examen.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Article 10 : Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue correcte et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

A la demande des formateurs, une tenue spécifique pourra être demandée.

Article 12 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, ...).

Article 14 : Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister:

- Soit en un avertissement;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 15 : Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Copie remise au stagiaire le

Nom, prénom et signature du stagiaire :

**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Article L.6353-3 du Code du travail)**

Entre les soussignés :

1. **L'organisme de formation (N° de Déclaration d'Activité 11 91 06919 91) : FORMAIR**, 3 Allée du Commandant Mouchotte – Bât 523 – PARAY VIEILLE POSTE – 91782 WISSOUS CEDEX
Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 537 791 949
Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VARIN, dûment habilitée à l'effet des présentes,
2. **Le stagiaire : Nom, Prénom, Adresse du cocontractant, ci-après désigné « le stagiaire » :**
.....
.....

Article 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de régler les modalités d'exécution du « **PACK ALL INCLUSIVE** », souscrit par le stagiaire, comprenant les actions de formation suivantes :

« Préparation au CCA théorique »
+
« Préparation au CCA pratique »
+
« Stage de préparation au TOEIC »
+
« Stage de préparation aux sélections des compagnies aériennes »

Article 2 : NATURE, PROGRAMME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

« Préparation au CCA théorique »

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition » des connaissances prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif de Préparer les candidats au **CCA THEORIQUE** (Cabin Crew Attestation), Certificat de Membre d'équipage de cabine.
- A l'issue de la formation une attestation sera délivrée au stagiaire.
- La durée de la formation est de 16 jours, soit 112 HEURES.
- Le programme de l'action de formation a été remis au stagiaire.

« Préparation au CCA pratique »

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition » des connaissances prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif de Préparer les candidats au **CCA PRATIQUE** (Cabin Crew Attestation), Certificat de Membre d'Equipage de cabine.
- A l'issue de la formation une attestation sera délivrée au stagiaire.
- La durée de la formation est 6,5 Jours soit 45.5 heures.
- Le programme de l'action de formation a été remis au stagiaire.
- Pour être admis à se présenter, le stagiaire devra être titulaire du Certificat d'aptitude à l'épreuve théorique en cours de validité.

« Stage de préparation au TOEIC »

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition » des connaissances prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif l'acquisition des techniques permettant de répondre correctement aux épreuves composant le test international **TOEIC Listening & Reading Institutionnel**.
- Le stagiaire recevra une attestation de début et une attestation de fin de stage justifiant du suivi de l'action de formation.
- La durée de la formation est de 5 jours, sur la base de 7 heures par jour soit un total de 35 HEURES.
- Le programme de l'action de formation a été remis au stagiaire.

« Stage de préparation aux sélections des compagnies aériennes »

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition » des connaissances prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif de se préparer aux sélections des compagnies aériennes.
- Le stagiaire recevra une attestation de début et une attestation de fin de stage justifiant du suivi de l'action de formation.
- La durée de la formation est de 2 jours et demi, 2 journées de 7 H et 1 demi-journée de 3 H 30 soit au total 17 H 30.
- Le programme de l'action de formation a été remis au stagiaire.

Article 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE :

Il est nécessaire, pour l'ensemble des actions de formation souscrites par le stagiaire, de posséder le niveau BAC (ou équivalent), ainsi qu'un niveau d'anglais intermédiaire à avancé.

Etant un examen d'Etat, le CCA est ouvert à tous. Néanmoins, tout candidat ne répondant pas aux critères de sélection requis par les compagnies aériennes en sera informé, mais restera seul décisionnaire du suivi ou non des actions de formation.

L'exercice du métier de Personnel Navigant Commercial nécessite de passer une visite médicale dans un centre d'expertise agréé. Afin d'éviter des frais inutiles en cas d'invalidité, il est fortement recommandé d'effectuer cette visite **AVANT** votre inscription à la formation. **FORMAIR** décline toute responsabilité en cas d'invalidité médicale déclarée une fois le stagiaire inscrit.

Enfin, il est précisé que pour devenir titulaire du CCA, le stagiaire doit savoir nager 50 mètres en moins de 2 minutes.

Article 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des dates proposées en Annexe pour chacun des stages et avoir dûment choisi les dates des actions de formations.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ont été remis aux stagiaires.

Des contrôles de connaissances sont effectués tout au long des formations afin de tester l'assimilation des stagiaires.

Les formations sont dispensées :

- Par des praticiens agréés par la Direction générale de l'Aviation Civile, dans le cadre de la préparation au CCA théorique et pratique,
- Par des praticiens qualifiés de la méthode **d'ETS GLOBAL** dans le cadre du stage de préparation au TOEIC,
- Par des praticiens qualifiés ayant exercé des responsabilités dans le domaine de la sélection et de la formation au sein de diverses compagnies aériennes

Les différentes actions de formation sont dispensées dans les locaux FORMAIR, sis 3 Allée Commandant Mouchotte – PARAY VIEILLE POSTE – 91782 WISSOUS Cedex.

Les actions de formation sont organisées pour les effectifs suivants :

- Effectif de 6 à 24 stagiaires maximum pour la préparation au CCA théorique ;
- Effectif de 6 à 12 stagiaires pour la préparation au CCA pratique ;
- Effectif de 4 à 12 stagiaires pour le stage de préparation au TOEIC ;
- Effectif de 4 à 8 stagiaires pour le stage de préparation aux sélections des compagnies aériennes.

Article 5 : INSCRIPTION ET DELAI DE RETRACTATION

- Le stagiaire désirant s'inscrire dans le cadre du PACK ALL INCLUSIVE, devra retourner le présent contrat dûment rempli et signé accompagné de l'accord de prise en charge de son organisme de financement (OPCA, Pôle Emploi, etc...) ou bien des chèques demandés en cas de financement personnel.
- A compter de la date de signature du présent contrat par le stagiaire, ce dernier dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il devra en informer **FORMAIR** par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.
- En cas de rétraction du stagiaire après le délai de dix jours mentionné ci-avant, l'acompte reste définitivement acquis à **FORMAIR**.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé, dans le cadre du PACK ALL INCLUSIVE, à **2.124 € net (deux mille cent vingt-quatre euros)**.

La Société FORMAIR bénéficie d'une exonération de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

Le stagiaire s'engage à verser :

- Un acompte de 30% du prix susmentionné, soit 637 € net.
 - Après le délai de rétraction mentionné à l'article 5 du présent contrat, cet acompte sera encaissé.
- Le solde, soit 1.487,00 € net, sera encaissé le premier jour du premier stage du pack.

Le prix du PACK susmentionné s'entend hors frais DGAC, qui s'élèvent à 70 € (soixante-dix euros) pour le CCA théorique et 280 € (deux cent quatre-vingt euros) pour le CCA pratique, et hors frais d'exercices pratiques, qui s'élèvent à 190 € (cent quatre-vingt-dix euros) pour le CCA pratique). Ces différents frais devront être payés par chèques séparés remis à FORMAIR lors de la signature du présent contrat, en accompagnement des chèques de la formation.

En cas de prise en charge de la formation par un organisme de financement :

Au titre des dépenses effectivement réalisées en application de la présente convention, l'organisme de financement (OPCA, Pôle Emploi, etc...) s'engage à régler directement à l'organisme de formation un montant de 2.124 € net correspondant au coût des formations du PACK ALL INCLUSIVE.

FORMAIR doit impérativement être en possession de l'accord de prise en charge dûment signé et tamponné par toutes les parties **avant** l'entrée en formation.

Tout accord intervenant après le début de la formation ou arrivant non signé et/ou non tamponné chez **FORMAIR** sera refusé.

La facture globale et totale sera adressée à l'organisme de financement du stagiaire de la présente convention en fin de prestation, accompagnée des feuilles d'émergence.

Tout défaut ou retard de paiement donnera automatiquement lieu, au bénéfice de **FORMAIR** et sans mise en demeure préalable, à la perception d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal, ainsi qu'à la perception de l'indemnité forfaitaire prévue par l'article L.441-6 du Code de commerce, sans préjudice pour **FORMAIR** de résilier par anticipation le présent Contrat, dans les conditions définies à l'Article 6 ci-après, aux torts de l'Organisme de financement.

Article 7 : INTERRUPTION OU ABANDON DE STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire en cours de formation, pour quelque raison que ce soit hormis un cas de force majeure, la totalité du prix du PACK ALL INCLUSIVE reste acquise à FORMAIR.

En cas d'abandon du stage pour raison de force majeure dûment reconnue et prouvée sur lettre recommandée avec accusé de réception : seules les prestations effectivement dispensées seront dues.

FORMAIR se réserve le droit de reporter la date d'un stage dans le cas où un nombre minimum de candidats ne serait pas inscrits. FORMAIR se rapprochera alors du stagiaire afin de fixer ensemble une nouvelle date de stage.

Article 8 : ASSURANCES ET COUVERTURE SOCIALE

FORMAIR atteste avoir souscrit une Assurance en Responsabilité Exploitation et Professionnelle.

L'affiliation à la Sécurité Sociale et à une mutuelle éventuelle est à la charge du stagiaire en fonction de sa situation et de ses choix de couverture.

Article 9 : REGLEMENT INTERIEUR

Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement affiché dans les locaux **FORMAIR**, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Article 10 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par **FORMAIR** dans le cadre de la constitution du dossier du stagiaire (y compris son CV, lettre de motivation, et tout autre document qui pourrait être demandé) feront l'objet d'un traitement informatique. **FORMAIR** s'engage à ne pas communiquer ces données, et à assurer la protection du fichier informatique constitué.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il pourra exercer en s'adressant à FORMAIR, 3 Allée du Commandant Mouchotte – Bât.523 – Paray Vieille Poste – 91782 WISSOUS Cedex.

Article 11 : CAS DE DIFFEREND

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus énoncées. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

Article 12 : DECISION DE NON PRESENTATION A L'EXAMEN THEORIQUE ET/OU PRATIQUE DU CCA

FORMAIR se réserve le droit de ne pas présenter le stagiaire aux examens du CCA, conformément à la réglementation et par décision motivée et notifiée au stagiaire par courrier recommandé avec accusé de réception, dans le ou les cas suivants :

- Manque d'assiduité
- Absence justifiée ou non à tout ou partie d'un cours
- Résultats non satisfaisants aux contrôles continus et examens blancs
- Avis défavorable de la commission pédagogique suite à un comportement inadapté.

Le stagiaire non présenté aux examens ne pourra prétendre au remboursement, même partiel, de la formation prévue par la présente convention. Il sera toutefois libre de se réinscrire à une session de formation ultérieure, **en s'acquittant du prix de la formation, ainsi que des frais d'inscription DGAC**, ou de se présenter en candidat libre à la session théorique du CCA, avant de pouvoir bénéficier de la préparation au CCA pratique prévue par le PACK ALL INCLUSIVE.

Article 13 : LIMITE DE RESPONSABILITE1) Dans le cadre du stage de préparation au TOEIC :

Il est rappelé au stagiaire que l'inscription au stage de préparation TOEIC proposé par **FORMAIR** n'emporte pas inscription à l'examen TOEIC, qui doit être faite et payée directement par le stagiaire sur le site internet d'ETS GLOBAL. Il est entendu par le stagiaire que le suivi du stage de préparation au TOEIC n'est en aucun cas une garantie du résultat qu'il obtiendra en passant le test. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non satisfaction du stagiaire sur son score à l'examen, et le stagiaire renonce à rechercher la responsabilité du Centre de formation sur ce motif. Il est également entendu par le stagiaire que le stage objet des présentes ne pourra en aucun cas être remboursé si, après avoir suivi la formation, le stagiaire décide de ne pas se présenter à l'examen TOEIC.

2) Dans le cadre du CCA :

Le stagiaire présenté par **FORMAIR** ayant échoué à la session théorique du CCA ne pourra prétendre au remboursement, même partiel, du PACK ALL INCLUSIVE.

Il sera libre de se réinscrire à une session de formation ultérieure, en s'acquittant du prix de la formation ainsi que des frais d'inscription DGAC, ou se présenter en candidat libre à l'examen théorique du CCA, avant de pouvoir bénéficier de la session de préparation au CCA pratique prévue dans le présent PACK.

3) Dans le cadre du stage de préparation aux sélections des compagnies aériennes :

Il est entendu par le stagiaire que le suivi du stage de préparation aux sélections PNC n'est en aucun cas une garantie du résultat qu'il obtiendra en passant les sélections des compagnies aériennes.

Fait en 2 exemplaires, à Wissous, le

Pour le Stagiaire
Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Président
Isabelle VARIN

**ANNEXE AU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
PACK ALL INCLUSIVE
FORMAIR 2019**

NOM :**PRENOM :**

Choix des dates de sessions de stage dans le cadre du PACK ALL INCLUSIVE

STAGE DE PREPARATION AU TOEIC	DATES CHOISIES Signature	STAGE DE PREPARATION AUX SELECTIONS CIES AERIENNES	DATES CHOISIES Signature

STAGE CCA THEORIQUE	DATES CHOISIES Signature	STAGE CCA PRATIQUE	DATES CHOISIES Signature

Par la présente, je m'engage à respecter les dates de formation que j'ai choisie dans le cadre du PACK ALL INCLUSIVE contracté avec FORMAIR ;

Fait en double exemplaire, à Wissous, le

Signature du stagiaire
Précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Signature du Président
Isabelle VARIN